

Canada à la CICS. Il était accompagné d'une délégation parlementaire. Le 21 mars, il faisait rapport de sa visite au Comité permanent de la Chambre sur les Affaires extérieures et la Défense nationale.

A cette occasion, ainsi qu'au cours de sa déclaration du 27 mars à la Chambre des communes annonçant que le Canada maintenait sa participation à la CICS, le Secrétaire d'État aux Affaires extérieures a fait l'examen des conclusions qu'il avait tirées de sa visite au Viet-Nam. Il affirmait que malgré tous les efforts déployés par la délégation canadienne, la CICS n'accomplissait pas les tâches qui lui avaient été confiées aux termes de l'Accord du cessez-le-feu. (On trouvera en annexe les rapports intérimaires que la délégation canadienne a adressés au ministère des Affaires extérieures.) Il s'était produit des milliers d'incidents depuis la signature de l'Accord, dont certaines opérations de grande envergure, mais quelques-uns seulement avaient fait l'objet de demandes d'enquête par la Commission; on ne comptait donc qu'un très petit nombre de rapports présentés par la Commission. Certains des éléments indispensables au mécanisme du cessez-le-feu n'avaient pas encore été mis en place, dont le déploiement des Commissions mixtes militaires quadripartite et bipartite, et le cessez-le-feu n'était pas respecté. Quoique grave, la situation s'était toutefois considérablement améliorée en regard de celle qui existait avant le cessez-le-feu. Les prisonniers de guerre étaient remis en liberté et les dernières forces américaines au Viet-Nam devaient bientôt s'en retirer. Le rôle que la CICS avait joué à cet égard justifiait amplement son existence.

Quant au maintien de la participation canadienne à la CICS, les entretiens que le Secrétaire d'État aux Affaires extérieures a eus avec les dirigeants de la République du Viet-Nam et de la République démocratique du Viet-Nam pendant son voyage dans la région ont révélé qu'ils estimaient, dans l'ensemble, que le Canada devait continuer de servir. Ils ont exprimé l'opinion que le départ prématuré de la délégation canadienne aurait de graves conséquences. Leurs vues ne différaient pas tellement de celles qu'avaient formulées un certain nombre d'États, dont les États-Unis, la Grande-Bretagne, la Chine et le Japon, à savoir que la valeur réelle de la CICS résidait dans le fait qu'elle faisait partie intégrante de l'Accord, qu'elle fonctionne ou non conformément aux dispositions de l'Accord. On a fait remarquer que la Commission constituait une présence internationale témoignant l'intérêt que la communauté mondiale continuait à prêter à la situation vietnamienne. Le Secrétaire d'État aux Affaires extérieures n'était pas convaincu que la CICS jouait un tel rôle psychologique dans le mode de pensée des Vietnamiens et, à son avis, on ne devait pas s'attendre à ce que le Canada joue un tel rôle pendant une période de temps prolongée.

A Hanoï, les dirigeants de la RDVN ont répondu à toutes les questions en se référant aux termes de l'Accord, qu'ils paraissent considérer comme sacro-saints; ils ont déclaré qu'ils respecteraient et appliqueraient l'Accord au pied de la lettre et qu'ils s'attendaient à ce que tout le monde en fasse autant. De l'avis du Secrétaire d'État aux Affaires extérieures, ils ont leur propre interprétation de ce que chaque article signifie exactement et cette interpréta-